



RESSOURCES
PMET

RESSOURCES PMET INC.

(ANCIENNEMENT PATRIOT BATTERY METALS INC.)

États financiers consolidés

Aux 31 mars 2026 et 2025 et pour les exercices clos à ces dates

(en dollars canadiens)

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés ci-joints de Ressources PMET Inc. (anciennement Patriot Battery Metals Inc., la « Société » ou « PMET ») ont été préparés par la direction conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Il incombe à la direction de s'assurer que ces états financiers consolidés, qui comprennent des montants fondés sur des estimations et des jugements, sont conformes aux autres informations et données d'exploitation contenues dans la revue financière annuelle et reflètent les opérations commerciales et la situation financière de la Société.

La direction est également responsable de l'information présentée dans le rapport de gestion de la Société, y compris de la mise en place de systèmes d'information, de procédures et de contrôles appropriés visant à s'assurer que l'information utilisée à l'interne par la direction et rendue publique est complète et fiable, dans tous ses aspects significatifs. En outre, la direction est tenue d'établir et de maintenir un système de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Le système de contrôle interne comprend un code de conduite et d'éthique qui est mis à la disposition des employés de tous les échelons de la Société et qui exige qu'ils respectent des normes élevées dans le cadre de leur travail pour la Société. Ces systèmes ont pour objet de fournir une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de la Société sont correctement comptabilisés et bien protégés.

Le conseil d'administration a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés et de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière. Il rencontre la direction ainsi que l'auditeur indépendant afin de discuter des processus liés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière, des états financiers consolidés et du rapport de l'auditeur. Le comité d'audit et de gestion des risques du conseil d'administration (le « comité d'audit ») aide le conseil d'administration à s'acquitter de cette responsabilité. Composé d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des employés de la Société, le comité d'audit rencontre la direction pour passer en revue les processus liés aux contrôles internes à l'égard de l'information financière, les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur. Le comité d'audit passe également en revue le rapport de gestion de la Société afin de s'assurer que l'information financière qu'il contient est conforme à l'information présentée dans les états financiers consolidés. Il fait part de ses conclusions au conseil d'administration, qui en tient compte au moment d'approuver la publication des états financiers consolidés à l'intention des actionnaires. La direction a la responsabilité de mener les affaires de la Société en conformité avec les normes financières établies ainsi qu'avec les lois et règlements applicables et de respecter des normes appropriées dans l'exercice de ses activités.

Les états financiers consolidés ont été audités.

« Ken Brinsden »

Président, chef de la direction et directeur général

« Natacha Garoute »

Chef de la direction financière



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Ressources PMET Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Ressources PMET Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 mars 2026 et 2025 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 mars 2026 et 2025;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205 5000, Téléc. : +1 514 876 1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s’appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l’audit

Les questions clés de l’audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans notre audit des états financiers consolidés de l’exercice clos le 31 mars 2026. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n’exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l’audit	Traitement de la question clé de l’audit dans le cadre de notre audit
Évaluation des indices de dépréciation d’actifs de prospection et d’évaluation Se reporter à la note 3 – Méthodes comptables significatives, à la note 5 – Jugements, estimations et hypothèses comptables critiques et à la note 8 – Actifs de prospection et d’évaluation des états financiers consolidés. La valeur comptable nette des actifs de prospection et d’évaluation se chiffrait à 249 063 000 \$ au 31 mars 2026. Les actifs non financiers font l’objet d’un test de dépréciation chaque date de l’état consolidé de la situation financière ou lorsqu’un événement déclencheur est identifié. L’évaluation de la dépréciation des actifs non financiers exige que la direction pose un jugement pour déterminer s’il existe des indices qui pourraient donner lieu à la nécessité de procéder à un test de dépréciation en bonne et due forme.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Évaluer le caractère raisonnable de l’appréciation par la direction des indices de dépréciation liés aux actifs de prospection et d’évaluation en effectuant notamment ce qui suit : – Pour toutes les concessions, obtenir, en se reportant aux registres des gouvernements, des preuves à l’appui i) du droit d’explorer dans un secteur spécifique et ii) des dates d’échéance des concessions. – Lire les procès-verbaux des réunions du conseil d’administration et obtenir le budget approuvé pour i) confirmer la poursuite et la planification des dépenses de prospection et d’évaluation importantes, ii) déterminer quelles concessions ne devraient pas être renouvelées et iii) évaluer si la prospection et

Question clé de l'audit

Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit

Les indices susceptibles de donner lieu à un test de dépréciation comprennent, sans s'y limiter, le fait que le droit d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni prévues au budget ni planifiées; et le fait que la prospection et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique.

Aucun indice n'a été relevé pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison i) de l'importance des actifs de prospection et d'évaluation et ii) du jugement posé par la direction pour établir l'existence d'indices de dépréciation, ce qui a donné lieu à un niveau élevé de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'application des procédures visant à apprécier l'évaluation de la direction.

l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas donné lieu à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et si la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous planifions et réalisons l’audit du groupe afin d’obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités de la Société pour servir de fondement à la formation d’une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d’audit effectués pour les besoins de l’audit du groupe, et assumons l’entière responsabilité de notre opinion d’audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s’il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l’audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l’audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l’auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l’on peut raisonnablement s’attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l’intérêt public.

L’associé responsable de la mission d’audit au terme de laquelle le présent rapport de l’auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 19 juin 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A128042



RESSOURCES PMET INC.
États consolidés de la situation financière
(en dollars canadiens)

	Note	31 mars 2026	31 mars 2025
		\$	\$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	174 227 000	101 173 000
Créances	7	16 691 000	7 349 000
Charges payées d'avance et dépôts		1 374 000	1 665 000
		192 292 000	110 187 000
Actifs non courants			
Actifs de prospection et d'évaluation	8	249 063 000	186 865 000
Immobilisations corporelles	9	48 160 000	68 728 000
Actions inscrites		2 070 000	503 000
Dépôts		346 000	346 000
Total de l'actif		491 931 000	366 629 000
PASSIF			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et charges à payer		11 863 000	13 369 000
Partie courante des obligations locatives		134 000	134 000
Passif au titre de la prime sur les actions accréditives	10	26 791 000	10 748 000
		38 788 000	24 251 000
Passifs non courants			
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	11	4 150 000	4 180 000
Obligations locatives		133 000	241 000
Impôt différé	17	23 491 000	21 870 000
Total du passif		66 562 000	50 542 000
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	12	431 556 000	319 981 000
Réserves	12	31 457 000	22 675 000
Cumul des autres éléments du résultat global		(11 000)	7 000
Déficit		(37 633 000)	(26 576 000)
Total des capitaux propres		425 369 000	316 087 000
Total du passif et des capitaux propres		491 931 000	366 629 000

Événements postérieurs à la date de clôture (note 19)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL le 19 juin 2026,

« Ken Brinsden »

Administrateur

« Brian Jennings »

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



RESSOURCES PMET INC.

États consolidés du résultat net et du résultat global

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercices clos les	
		31 mars 2026	31 mars 2025
		\$	\$
Frais généraux et frais d'administration			
Rémunération fondée sur des actions	12.3, 15	8 117 000	7 661 000
Salaires, avantages sociaux et frais de gestion	15	5 779 000	4 581 000
Honoraires professionnels et de services-conseils		4 072 000	2 435 000
Frais de soutien aux activités		1 958 000	2 118 000
Relations avec les investisseurs et développement des affaires		1 063 000	1 032 000
Déplacements		930 000	1 581 000
Frais d'agent des transferts et de dépôt		402 000	432 000
Total des frais généraux et frais d'administration		(22 321 000)	(19 840 000)
Autres produits (charges)			
Produit au titre de la prime sur les actions accréditives	10	11 182 000	22 154 000
Produit d'intérêts		2 548 000	3 423 000
Variation de la juste valeur des actions inscrites		1 567 000	(330 000)
Profit sur la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation	8	—	152 000
Autres frais de financement		(727 000)	(339 000)
(Perte) bénéfice avant impôt		(7 751 000)	5 220 000
Impôt sur le résultat			
Charge d'impôt différé	17	(3 306 000)	(11 517 000)
Perte de la période		(11 057 000)	(6 297 000)
Autres éléments du résultat global			
Écart de conversion		(18 000)	6 000
Résultat global de la période		(11 075 000)	(6 291 000)
Perte par action			
De base et diluée	13	(0,07)	(0,04)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



RESSOURCES PMET INC.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en dollars canadiens, sauf pour le nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital-actions	Réserves	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 mars 2024	135 646 627	207 770 000	15 723 000	1 000	(20 279 000)	203 215 000
Émission d'actions contre						
Trésorerie	20 717 459	143 904 000	—	—	—	143 904 000
Moins le passif sur les actions accréditives au titre de la prime sur les actions accréditives	—	(34 082 000)	—	—	—	(34 082 000)
Propriétés minières	150 000	1 304 000	—	—	—	1 304 000
Bons de souscription exercés	5 080 000	3 810 000	—	—	—	3 810 000
Options exercées	656 149	1 039 000	(709 000)	—	—	330 000
Frais d'émission d'actions ¹	—	(3 764 000)	—	—	—	(3 764 000)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	7 661 000	—	—	7 661 000
Perte nette et résultat global de la période	—	—	—	6 000	(6 297 000)	(6 291 000)
Solde au 31 mars 2025	162 250 235	319 981 000	22 675 000	7 000	(26 576 000)	316 087 000
Émission d'actions contre						
Trésorerie	19 931 110	138 088 000	—	—	—	138 088 000
Moins le passif sur les actions accréditives au titre de la prime sur les actions accréditives	—	(28 291 000)	—	—	—	(28 291 000)
Indemnité	83 634	313 000	—	—	—	313 000
Propriétés minières	841 916	3 098 000	—	—	—	3 098 000
Options exercées	520 000	2 228 000	(903 000)	—	—	1 325 000
Règlement en unités d'actions liées à la performance	87 990	420 000	(420 000)	—	—	—
Règlement en unités d'actions restreintes	87 990	420 000	(420 000)	—	—	—
Frais d'émission d'actions ¹	—	(4 701 000)	—	—	—	(4 701 000)
Rémunération fondée sur des actions	—	—	10 525 000	—	—	10 525 000
Perte nette et résultat global de la période	—	—	—	(18 000)	(11 057 000)	(11 075 000)
Solde au 31 mars 2026	183 802 875	431 556 000	31 457 000	(11 000)	(37 633 000)	425 369 000

¹ Les frais d'émission d'actions sont présentés déduction faite d'un recouvrement d'impôt différé d'un montant de 1 685 000 \$ (1 357 000 \$ au 31 mars 2025) qui se rapporte aux différences temporaires attribuables aux frais d'émission d'actions engagés au cours de l'exercice (note 17).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.



RESSOURCES PMET INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

	Notes	Exercices clos les	
		31 mars 2026	31 mars 2025
		\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Perte nette de la période		(11 057 000)	(6 297 000)
Ajustements au titre des éléments hors trésorerie			
Produit au titre de la prime sur les actions accréditives	10	(11 182 000)	(22 154 000)
Rémunération fondée sur des actions	12.3, 15	8 117 000	7 661 000
Charge d'impôt différé	17	3 306 000	11 517 000
Variation de la juste valeur des actions inscrites		(1 567 000)	330 000
Profit sur la sortie d'actifs de prospection et d'évaluation	8	–	(152 000)
Autres		(117 000)	96 000
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement			
Diminution des créances		2 928 000	2 610 000
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance et des dépôts		291 000	(590 000)
Augmentation des dettes fournisseurs et charges à payer		1 741 000	365 000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		(7 540 000)	(6 614 000)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de prospection et d'évaluation	8	(51 838 000)	(74 772 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(592 000)	(32 260 000)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(52 430 000)	(107 032 000)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Produit tiré de l'émission d'actions ordinaires	12	138 088 000	143 904 000
Produit tiré de l'exercice d'options	12.3.1	1 325 000	330 000
Produit tiré de l'exercice de bons de souscription	12.2	–	3 810 000
Versements de capital sur les obligations locatives		(134 000)	(255 000)
Frais d'émission d'actions	12	(6 279 000)	(5 986 000)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		133 000 000	141 803 000
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		73 030 000	28 157 000
Effet des taux de change sur la trésorerie		24 000	12 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période		101 173 000	73 004 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période		174 227 000	101 173 000

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 16)

1. INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

Ressources PMET Inc. (anciennement Patriot Battery Metals Inc.) a été constituée en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique, le 10 mai 2007. Elle est établie au Canada et est un émetteur assujéti dans toutes les provinces canadiennes.

La Société est une société de prospection et de mise en valeur de minéraux critiques qui se concentre particulièrement sur l'avancement de sa découverte de l'échelle d'un district sur la propriété Shaakichiuwaanaan, détenue à 100 % et située dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec (Canada), à proximité d'une route régionale et d'une infrastructure électrique.

Le siège social de la Société est situé au 1801, avenue McGill College, bureau 900, Montréal (Québec) H3A 1Z4, et son bureau principal et bureau des registres est situé au 510, rue Georgia Ouest, bureau 1800, Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 0M3. La Société exerce l'essentiel de ses activités à partir de son siège social. Les propriétés minières de la Société sont situées au Québec et dans l'État de l'Idaho (États-Unis).

Le 15 septembre 2025, la Société a changé de dénomination sociale, qui est passée de Patriot Battery Metals Inc. à Ressources PMET Inc., sans modifier ses symboles boursiers.

Les actions de la Société sont négociées à la cote de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « PMET » et à la cote de l'Australian Securities Exchange (« ASX ») sous le symbole « PMT ». Chaque action négociée à l'ASX est réglée sous forme de certificats représentatifs d'actions étrangères CHESS (CHESS Depositary Interests [« CDI »]) selon un ratio de 10 CDI pour 1 action ordinaire.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

2.1 Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »). Ils ont été approuvés et leur publication a été autorisée conformément à une résolution du conseil d'administration adoptée le 19 juin 2026.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (SUITE)

2.2 Mode de présentation

Mode de présentation

Les présents états financiers comprennent les comptes de la Société et des principales filiales suivantes, toutes deux en propriété exclusive et constituées au Canada : Innova Lithium Inc. et 14352891 Canada inc.

Base d'évaluation

Les états financiers de la Société ont été préparés selon le coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur, comme il est expliqué à la note 14, et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire. En outre, les présents états financiers ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception de l'information sur les flux de trésorerie.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société. Les actifs et les passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les éléments de leurs produits et de leurs charges sont convertis aux taux de change moyens de la période. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

3.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements liquides, qui sont facilement convertibles en trésorerie et dont l'échéance est d'au plus douze mois au moment de l'achat. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société sont investis auprès de grandes institutions financières plutôt que dans des dépôts ou des placements adossés à des actifs.

3.2 Actifs de prospection et d'évaluation

Les actifs de prospection et d'évaluation de chaque zone d'intérêt sont inscrits à l'actif et comprennent les coûts d'acquisition de la propriété minière et les coûts associés à la prospection, à l'échantillonnage, à l'excavation de tranchées, au forage et à d'autres travaux nécessaires à la recherche de minerai comme les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques.

Ils reflètent également les coûts liés à l'établissement de la viabilité technique et commerciale de l'extraction d'une ressource minérale identifiée par l'exploration ou acquise par suite d'un regroupement d'entreprises ou d'une acquisition d'actifs.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.2 Actifs de prospection et d'évaluation (suite)

Les actifs de prospection et d'évaluation comprennent également les coûts associés à :

- la détermination des méthodes d'extraction et des procédés de métallurgie et de traitement les plus efficaces;
- la réalisation d'études relatives aux exigences en matière de sondage, de transport et d'infrastructure;
- l'obtention de permis;
- les évaluations économiques préliminaires visant à déterminer si le développement de la matière minéralisée est commercialement justifié, y compris des études de délimitation. Les actifs de prospection et d'évaluation comprennent les frais généraux directement attribuables aux activités connexes.

Les actifs de prospection et d'évaluation sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que la faisabilité technique et leur viabilité commerciale aient été démontrées. Lorsqu'une propriété minière passe en phase de mise en valeur, les coûts de prospection et d'évaluation sont soumis à un test de dépréciation avant d'être reclassés dans les propriétés minières en cours de mise en valeur.

La recouvrabilité des montants liés aux actifs de prospection et d'évaluation et des coûts de mise en valeur dépend de l'existence de réserves récupérables sur le plan économique, de la capacité à obtenir le financement nécessaire pour achever la mise en valeur des réserves et de la rentabilité des activités futures. La Société n'a pas encore déterminé si ses actifs de prospection et d'évaluation futurs renfermaient des réserves économiquement récupérables. Les coûts de mise en valeur des actifs de prospection et d'évaluation inscrits à l'actif ne reflètent pas nécessairement les valeurs actuelles ou futures.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements. Le coût du matériel correspond à son prix d'achat, aux frais de financement attribuables à l'acquisition de l'actif et à tous les autres coûts directement engagés pour amener l'actif sur le lieu et dans l'état voulu pour l'utilisation qui lui a été réservée. Lorsque des éléments du matériel ont différentes durées d'utilité, ils sont comptabilisés en tant qu'éléments distincts du matériel.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.3 Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire en utilisant le coût d'un élément du matériel, moins sa valeur résiduelle estimative, sur sa durée d'utilité estimative, comme suit :

Logiciels	amortis sur 3 ans sur une base linéaire
Camp de prospection	amorti sur 6 ans sur une base linéaire
Obligations liées à la mise hors service	amorties sur 6 ans sur une base linéaire
Route d'exploration	amortie sur 10 ans sur une base linéaire
Machines et matériel	amortis sur 5 à 20 ans sur une base linéaire

La valeur résiduelle, la durée d'utilité et le mode d'amortissement de chaque actif sont réévalués et ajustés au besoin à la date de clôture.

La valeur comptable des immobilisations corporelles est décomptabilisée à la cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation est comptabilisé en résultat net au moment de la décomptabilisation.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis. Ce coût comprend le prix d'achat et les autres coûts, le cas échéant, directement attribuables à la préparation du bien en vue de l'usage auquel il est destiné. Les actifs en cours de construction sont classés dans la catégorie appropriée d'immobilisations corporelles et leur amortissement commence lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue.

3.4 Crédits d'impôt remboursables au titre des actifs de prospection et d'évaluation

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable au titre des dépenses de prospection admissibles engagées et à un crédit de droits remboursables pour perte en vertu de la *Loi sur l'impôt minier* (Québec), (collectivement, les « crédits d'impôt remboursables », les « crédits d'impôt » ou les « crédits »). Ces crédits sont comptabilisés en réduction des coûts de prospection et d'évaluation engagés ou en réduction des immobilisations corporelles, en fonction des estimations de la direction, selon le poste dans lequel les dépenses de prospection avaient initialement été inscrites. La Société comptabilise ces crédits lorsqu'il existe une assurance raisonnable quant aux recouvrements et aux évaluations et au fait qu'elle respectera les conditions qui y sont associées.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.5 Obligations liées à la mise hors service

Une obligation juridique ou implicite d'engager des dépenses au titre de la restauration, de la remise en état des lieux et de la réhabilitation de l'environnement peut survenir lorsque l'environnement a été perturbé par des travaux de prospection, d'évaluation, de mise en valeur ou de production continue sur un actif de prospection et d'évaluation. Les coûts découlant de la mise hors service d'une usine et d'autres travaux de préparation du site, à leur valeur actualisée nette, sont provisionnés et inscrits à l'actif au début de chaque projet à la valeur comptable de l'actif dès que l'obligation d'engager de tels coûts survient. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur un taux avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif, exclusion faite des risques pour lesquels les estimations de flux de trésorerie futurs ont déjà été ajustées. Le passif connexe est ajusté chaque période pour tenir compte de l'augmentation due à la désactualisation et, au besoin, des variations du taux d'actualisation courant fondé sur le marché, du montant et du calendrier des flux de trésorerie sous-jacents nécessaires pour régler l'obligation. La Société comptabilise également un montant correspondant à l'actif, lequel est amorti sur la durée de vie résiduelle de l'actif.

3.6 Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat des périodes présentées comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net et du résultat global, sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice, calculé aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la clôture de l'exercice et ajusté au titre de toute révision de l'impôt à payer à l'égard d'exercices antérieurs.

La méthode du report variable est utilisée pour calculer l'impôt différé sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins de la présentation de l'information financière et leur valeur fiscale. Le montant de l'impôt différé est fonction de la façon dont la valeur comptable des actifs ou des passifs est censée se réaliser ou être réglée, selon les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de la période où la valeur comptable devrait être réalisée ou réglée.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel l'actif pourra être imputé, sera disponible.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale et que la Société a l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.7 Paiements fondés sur des actions

La Société offre un régime d'options d'achat d'actions aux administrateurs et aux employés admissibles. La juste valeur des options d'achat d'actions pour chaque période d'acquisition des droits est déterminée au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes et est comptabilisée comme une augmentation des paiements fondés sur des actions et du surplus d'apport sur la période d'acquisition des droits. Un taux de renonciation est estimé à la date d'attribution et est ajusté pour tenir compte du nombre réel d'options dont les droits sont acquis.

La juste valeur des paiements versés sous forme d'options d'achat d'actions est comptabilisée en charges avec une augmentation correspondante de la réserve pour paiements fondés sur des actions. Le montant comptabilisé comme une charge est ajusté afin de refléter le nombre d'options d'achat d'actions que l'on prévoit acquérir. La contrepartie reçue à l'exercice d'options d'achat d'actions est comptabilisée dans le capital-actions, et la réserve connexe pour paiements fondés sur des actions est transférée au capital-actions. Si les modalités des options sont modifiées avant l'acquisition des droits, l'augmentation de la juste valeur des options, évaluée immédiatement avant et après la modification, est également comptabilisée en résultat net sur la période d'acquisition des droits restante.

Dans le cadre du régime de rémunération, la Société attribue également des unités d'actions liées à la performance (« UAP »), des unités d'actions restreintes (« UAR ») et des unités d'actions différées (« UAD »). Les UAP, les UAR et les UAD sont évaluées à la juste valeur. La charge au titre des UAP, des UAD et des UAR devant être échangées contre des actions est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits ou selon la meilleure estimation de la direction lorsque des dispositions contractuelles limitent l'acquisition des droits jusqu'à la réalisation de certaines conditions liées au rendement, un montant égal étant inscrit à titre de charge.

3.8 Frais d'émission d'action

Les coûts liés aux services professionnels, aux services-conseils et aux organismes de réglementation, et les autres coûts directement attribuables à l'émission d'actions sont imputés au capital-actions lorsque les actions connexes sont émises, déduction faite de toute incidence fiscale.

3.9 Actions accréditives

La Société finance certaines charges de prospection et d'évaluation par l'émission d'actions accréditives. Les déductions fiscales découlant des dépenses liées aux ressources font l'objet d'une renonciation en faveur des investisseurs conformément aux lois fiscales applicables.

L'écart (la « prime ») entre les montants inscrits pour les actions ordinaires et le montant que les investisseurs paient pour les actions est comptabilisé comme passif au titre de la prime sur les actions accréditives, lequel est repris dans les autres produits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global lorsque les dépenses admissibles sont engagées. Le montant comptabilisé comme passif au titre de la prime sur les actions accréditives correspond à l'écart entre le cours des actions ordinaires et le montant payé par les investisseurs pour les actions accréditives, déduction faite des frais d'émission attribués.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.10 Actifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »). Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur.

L'évaluation ultérieure des actifs financiers dépend de leur classement en fonction du modèle économique utilisé par la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers :

Coût amorti

L'actif financier est évalué ultérieurement au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et si les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Ces actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les actifs financiers sont décomptabilisés ou dépréciés, ainsi que par le processus d'amortissement. Les coûts de transaction sont inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif. La trésorerie et les équivalents de trésorerie entrent dans cette catégorie d'actifs financiers.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers évalués à la JVRN sont des actifs qui ne répondent pas aux critères de classification au coût amorti. Les titres négociables sont classés à la JVRN. Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée en résultat net. Les actions inscrites sont incluses dans cette catégorie d'actifs financiers.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

3.11 Passifs financiers

Au moment de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la Société sont classés comme des passifs financiers évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables à l'émission des passifs financiers sont inclus dans la valeur comptable initiale des passifs financiers. L'évaluation ultérieure des passifs financiers est effectuée comme suit :

Coût amorti

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en tenant compte des frais d'émission ainsi que de tout escompte ou prime au règlement. Les dettes fournisseurs sont incluses dans cette catégorie de passifs financiers.

3.12 Dépréciation des actifs non financiers

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue chaque unité génératrice de trésorerie afin de déterminer s'il existe une indication que ces actifs ont subi une dépréciation. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif doit être estimée afin de déterminer l'ampleur de la perte de valeur, le cas échéant. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur moins les frais de vente ou à la valeur d'utilité, selon le plus élevé des deux montants. La juste valeur correspond au montant qui serait obtenu de la vente d'un actif dans le cadre d'une transaction conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Au moment de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actuelle au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Si la valeur recouvrable estimative d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable, et la perte de valeur est comptabilisée en résultat net pour la période.

En ce qui a trait aux actifs qui ne génèrent pas de rentrées de flux de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans dépasser la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs. La reprise d'une perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat net.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

4.1 Normes comptables publiées mais non encore en vigueur

Certaines nouvelles normes comptables, modifications à des normes comptables et interprétations publiées ne sont pas obligatoires pour la période considérée et n'ont pas été adoptées par anticipation par la Société. Ces normes, modifications et interprétations, à l'exception de ce qui est mentionné ci-après, ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la Société pour les périodes de présentation de l'information actuelles ou futures ni dans un avenir prévisible.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 afin d'améliorer la présentation de l'information financière. La nouvelle norme remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et en reprend sans modification de nombreuses exigences. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et son application anticipée est permise. La nouvelle norme comptable apporte des changements importants à la structure des états du résultat net et présente de nouveaux principes de regroupement et de ventilation de l'information. L'incidence de l'adoption des modifications n'a pas encore été déterminée par la Société.

Modifications d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications ciblées d'IFRS 9 et d'IFRS 7 afin de répondre aux questions récentes soulevées dans la pratique et d'inclure de nouvelles exigences non seulement pour les institutions financières, mais aussi pour les entreprises industrielles et commerciales. Entre autres modifications, l'IASB a précisé la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés par transfert électronique de trésorerie.

Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et l'application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence potentielle de ces modifications.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées pour la première période ouverte à compter de la date d'entrée en vigueur des prises de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées pour la période considérée n'ont pas été présentées, car elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de la Société.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES

La préparation des présents états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience antérieure et sur divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances, les résultats de ces estimations constituant le fondement des jugements portés sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne peuvent être obtenus d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La direction revoit régulièrement ses estimations et hypothèses sous-jacentes. Les ajustements apportés aux estimations comptables sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'estimation est ajustée si l'ajustement n'a d'incidence que sur cet exercice, mais aussi dans les exercices futurs si l'ajustement a une incidence sur ceux-ci.

La direction fait appel à des jugements critiques dans l'application des méthodes comptables de la Société pour déterminer la valeur comptable des éléments ci-après.

5.1 Dépréciation des actifs non financiers

Les actifs non financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque date de l'état consolidé de la situation financière ou lorsqu'un événement déclencheur est identifié. Les indices susceptibles de donner lieu à un test de dépréciation sont, notamment, le fait que le droit d'explorer dans un secteur spécifique arrive à échéance au cours de la période ou dans un avenir rapproché et qu'il n'est pas prévu de le renouveler; le fait que d'importantes dépenses de prospection et d'évaluation dans un secteur spécifique ne sont ni budgétées ni planifiées; le fait que la prospection et l'évaluation de ressources minérales dans un secteur spécifique n'ont pas mené à la découverte de quantités commercialement viables de ressources minérales et que la direction a décidé de mettre fin à de telles activités dans ce secteur spécifique; le fait que des données suffisantes existent pour indiquer que, bien que la mise en valeur dans un secteur spécifique puisse probablement aller de l'avant, il est peu probable que la valeur comptable des actifs soit recouvrée en entier advenant une mise en valeur fructueuse ou une vente; des tendances négatives importantes dans le secteur ou l'économie en général; des interruptions des activités de prospection et d'évaluation; et des variations à la baisse significatives des prix actuels ou prévus pour les matières premières.

Le test de dépréciation des actifs non financiers exige le recours au jugement lorsque la Société évalue s'il existe des indices qui pourraient nécessiter qu'elle procède à un test de dépréciation en bonne et due forme pour ses actifs non financiers et lorsqu'elle détermine la valeur recouvrable de certaines propriétés pour lesquelles la direction a relevé des indices de dépréciation.

Aucun indice n'a été relevé pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025.

5. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES CRITIQUES (SUITE)

5.2 Impôt sur le résultat et crédits d'impôt remboursables

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat et aux impôts miniers. Un jugement important s'impose pour déterminer le montant total de la provision pour impôt sur le résultat. Les crédits d'impôt remboursables pour la période considérée et les périodes précédentes sont évalués au montant que la direction s'attend à recouvrer des autorités fiscales, selon sa meilleure estimation, à la date de l'état de la situation financière. L'interprétation de la réglementation fiscale comporte une part d'incertitude, notamment en ce qui concerne les crédits d'impôt remboursables, ainsi que le montant et le moment du recouvrement. La détermination de l'admissibilité des dépenses aux crédits d'impôt remboursables exige un jugement important portant sur des questions techniques complexes, ce qui rend le recouvrement final des impôts incertain. Il peut donc y avoir un écart significatif entre les crédits d'impôt remboursables réels reçus après le règlement définitif de ces questions d'interprétation incertaines avec les autorités fiscales compétentes et le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt. Un tel écart pourrait nécessiter un ajustement des crédits d'impôt remboursables des périodes futures. Le règlement des questions avec les autorités fiscales compétentes peut être long. Par conséquent, il peut y avoir un retard important dans la perception des crédits d'impôt remboursables. Les crédits d'impôt remboursables pour lesquels le recouvrement est prévu plus d'un an après sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, tel qu'il est décrit précédemment. Toutefois, l'incertitude inhérente à l'approbation finale par l'autorité fiscale compétente signifie que le montant ultime perçu en crédits d'impôt et le moment où il sera perçu pourraient différer considérablement des estimations comptables et, de ce fait, avoir une incidence sur les états consolidés de la situation financière et les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société.

5.3 Obligations liées à la mise hors service

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont fondées sur la meilleure estimation de la direction des dépenses nécessaires au règlement des obligations actuelles à la date de clôture, notamment le démantèlement et l'enlèvement des infrastructures et des installations d'exploitation. L'estimation des dépenses nécessaires au règlement des obligations actuelles correspond au montant que la Société devrait raisonnablement s'attendre à payer pour régler les obligations à la fin de la période de présentation de l'information financière ou pour les transférer à un tiers. Des hypothèses fondées sur la conjoncture économique ont été formulées et la direction estime qu'elles constituent une base raisonnable pour estimer le passif futur. Ces estimations sont examinées chaque période de présentation de l'information financière afin de tenir compte de tout changement important apporté aux hypothèses, y compris les changements réglementaires et les augmentations de coûts.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2026, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprenaient un montant de 20 000 000 \$ (néant au 31 mars 2025) détenu dans un certificat de placement garanti (« CPG ») ayant une échéance d'un an et portant intérêt au taux annuel de 2,44 %. Le CPG est remboursable après 30 jours sans pénalité.

7. CRÉANCES

Les créances de la Société découlent de la taxe sur les produits et services (« TPS ») et de la taxe de vente du Québec (« TVQ ») à recevoir des autorités fiscales et des crédits d'impôt remboursables.

	31 mars 2026	31 mars 2025
	\$	\$
Taxes de vente remboursables	953 000	1 880 000
Crédits d'impôt remboursables et autres	15 738 000	5 469 000
Total	16 691 000	7 349 000

Le 1^{er} mai 2026, la Société a reçu un crédit d'impôt remboursable de 9,5 M\$ lié aux dépenses de prospection admissibles engagées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Les dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2026 sont les suivantes :

	Propriété Shaakichiu- waanaan <i>Québec, Canada</i>	Propriétés au Québec <i>Québec, Canada</i>	Propriété aux États-Unis <i>Idaho, États-Unis</i>	Total
	\$	\$	\$	\$
Coûts d'acquisition				
Solde au 31 mars 2025	7 750 000	3 780 000	898 000	12 428 000
Ajouts	11 000	3 098 000	—	3 109 000
Solde au 31 mars 2026	7 761 000	6 878 000	898 000	15 537 000
Charges de prospection et d'évaluation				
Solde au 31 mars 2025	172 672 000	758 000	1 007 000	174 437 000
Ajouts				
Études	16 286 000	—	—	16 286 000
Transport et hébergement	13 999 000	47 000	—	14 046 000
Amortissement	11 142 000	—	—	11 142 000
Dépenses de forage	7 924 000	—	—	7 924 000
Services et dépenses en géologie	6 064 000	119 000	34 000	6 217 000
Autres projets géologiques et autres	5 052 000	4 000	—	5 056 000
Analyses et tests	775 000	15 000	—	790 000
Total des ajouts	61 242 000	185 000	34 000	61 461 000
Crédits d'impôt remboursables	(2 372 000)	—	—	(2 372 000)
Solde au 31 mars 2026	231 542 000	943 000	1 041 000	233 526 000
Total au 31 mars 2026	239 303 000	7 821 000	1 939 000	249 063 000

8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

Les dépenses liées aux actifs de prospection et d'évaluation de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2025 sont les suivantes :

	Propriété Shaakichiu- waanaan <i>Québec, Canada</i>	Propriétés au Québec <i>Québec, Canada</i>	Propriété aux États-Unis <i>Idaho, États-Unis</i>	Propriété dans les Territoires du Nord- Ouest <i>Territoires du Nord-Ouest, Canada</i>	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coûts d'acquisition					
Solde au 31 mars 2024	5 871 000	3 768 000	880 000	177 000	10 696 000
Ajouts	1 879 000	12 000	18 000	–	1 909 000
Cessions	–	–	–	(177 000)	(177 000)
Solde au 31 mars 2025	7 750 000	3 780 000	898 000	–	12 428 000
Charges de prospection et d'évaluation					
Solde au 31 mars 2024	99 255 000	475 000	998 000	503 000	101 231 000
Ajouts					
Dépenses de forage	22 183 000	–	–	–	22 183 000
Transport et hébergement	22 013 000	–	–	–	22 013 000
Études	16 867 000	–	–	–	16 867 000
Salaires et dépenses en géologie	8 295 000	213 000	5 000	–	8 513 000
Amortissement	6 038 000	–	–	–	6 038 000
Analyses et tests	1 834 000	26 000	–	–	1 860 000
Autres projets géologiques et autres	1 687 000	44 000	4 000	–	1 735 000
Dépôts	(1 711 000)	–	–	–	(1 711 000)
Total des ajouts	77 206 000	283 000	9 000	–	77 498 000
Cessions	–	–	–	(503 000)	(503 000)
Crédits d'impôt remboursables	(3 789 000)	–	–	–	(3 789 000)
Solde au 31 mars 2025	172 672 000	758 000	1 007 000	–	174 437 000
Total au 31 mars 2025	180 422 000	4 538 000	1 905 000	–	186 865 000

8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

8.1 Propriété Shaakichiuwaanaan (Québec, Canada) – lithium

La propriété Shaakichiuwaanaan est composée de 463 droits exclusifs d'exploration (« DEE »), anciennement appelés concessions minières désignées sur carte (« CDC »), qui couvrent une superficie d'environ 23 710 hectares. La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Shaakichiuwaanaan. Innova Lithium Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a enregistré le titre de propriété des 463 DEE.

Des 463 DEE qui composent la propriété Shaakichiuwaanaan, 276 sont assujettis à diverses redevances sur le rendement net de fonderie (« RNF ») variant de 0,5 % à 3,5 %.

Le 2 mai 2024, la Société a amélioré la position foncière de sa propriété Shaakichiuwaanaan par l'acquisition d'une participation de 100 % dans un lot de 39 DEE situé à proximité, qui sont assujettis à une redevance sur le RNF de 2 %. De plus amples informations sur cette acquisition sont présentées dans la note 12.

8.2. Propriétés au Québec (Québec, Canada)

Le terme « propriétés au Québec » désigne toutes les propriétés, autres que la propriété Shaakichiuwaanaan (c'est-à-dire les propriétés Pontois, Pontax, Lac du Beryl, Eastmain et Pikwa), qui sont situées dans la région de la Baie-James, au Québec (Canada). 14352891 Canada inc., filiale en propriété exclusive de la Société, est le détenteur des titres de propriété enregistrés de tous les DEE, sauf ceux de Pikwa. Le transfert du titre de propriété enregistré de Pikwa vers 14352891 Canada inc. est en cours.

8.2.1 Propriété Pontois – lithium et or

La propriété Pontois est composée de 31 DEE et est assujettie à une redevance sur le RNF de 2 % et est assortie d'une option de rachat de 50 % par la Société pour 1 000 000 \$.

8.2.2 Propriété Pontax – lithium et or

La Société détient une participation de 100 % dans la propriété aurifère et lithifère Pontax, qui est située près d'Eastmain (Première Nation crie), au Québec. La propriété est composée de 80 DEE et est assujettie à une redevance sur le RNF de 3 %.

8.2.3 Propriété Lac du Beryl – lithium et or

La Société détient une participation de 100 % dans la propriété Lac du Beryl, qui est composée de 18 DEE et est assujettie à une redevance sur le RNF de 2 %.

8.2.4 Propriété Eastmain – lithium

La propriété Eastmain comprend 86 DEE. Seuls 13 des DEE de la propriété Eastmain sont assujettis à une redevance sur le RNF de 2 %.

8. ACTIFS DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION (SUITE)

8.2 Propriétés au Québec (Québec, Canada) (suite)

8.2.5 Propriété Pikwa – lithium

Le 28 novembre 2025, la Société a finalisé l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Pikwa, située dans la région de la Baie-James au Québec. La propriété Pikwa comprend 509 DEE à l'ouest de la propriété Shaakichiuwaanaan de la Société. Le lot de concessions minières est assujéti à une redevance sur le RNF de 2 %. De plus amples renseignements sur cette acquisition sont présentés à la note 12.

8.3 Propriété aux États-Unis (Idaho, États-Unis) – or

Metals Nevada Corp., filiale américaine de la Société, a enregistré le titre de propriété, qui comprend 106 concessions minières.

Dans l'éventualité où une ressource d'équivalent-or de plus de 1 million d'onces est définie sur la propriété dans le cadre d'une estimation de ressources effectuée conformément au Règlement 43-101, la Société devra payer 1 000 000 \$, en actions ou en trésorerie ou une combinaison des deux, à sa seule discrétion. Dans le cas d'une émission d'actions, les actions seront émises à un prix déterminé en fonction du cours du marché moyen des 30 jours de bourse précédant l'émission des actions.

Les fournisseurs conserveront une redevance sur le RNF de 2,5 % sur la propriété, et Metals Nevada Corp. aura le droit d'acheter à tout moment la moitié (1,25 %) pour un montant de 1 500 000 \$.

8.4 Propriété dans les Territoires du Nord-Ouest (Territoires du Nord-Ouest, Canada) – lithium

Le 12 décembre 2024, la Société a vendu sa participation restante de 40 % dans 5 DEE situés dans les Territoires du Nord-Ouest (la « participation ») à Loyal Metals Ltd (l'« acheteur »). En contrepartie de la participation, l'acheteur a émis 8 000 000 d'actions ordinaires entièrement libérées à la Société pour un montant de 833 000 \$. Dans le cadre de cette transaction, la Société a décomptabilisé ses actifs de prospection et d'évaluation liés à sa propriété dans les Territoires du Nord-Ouest et a comptabilisé un profit sur la cession d'actifs de prospection et d'évaluation de 152 000 \$ dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au 31 mars 2026, la Société possédait les immobilisations corporelles suivantes :

	Camp de prospection	Route d'exploration quatre saisons temporaire	Machines et matériel	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Coût					
Solde au 31 mars 2025	38 841 000	33 469 000	2 671 000	701 000	75 682 000
Ajouts	15 000	—	—	246 000	261 000
Crédits d'impôt remboursables	—	(9 460 000)	—	—	(9 460 000)
Solde au 31 mars 2026	38 856 000	24 009 000	2 671 000	947 000	66 483 000
Amortissement cumulé					
Solde au 31 mars 2025	3 795 000	2 499 000	624 000	36 000	6 954 000
Amortissement	7 378 000	3 348 000	416 000	227 000	11 369 000
Solde au 31 mars 2026	11 173 000	5 847 000	1 040 000	263 000	18 323 000
Valeur comptable nette					
Au 31 mars 2025	35 046 000	30 970 000	2 047 000	665 000	68 728 000
Au 31 mars 2026	27 683 000	18 162 000	1 631 000	684 000	48 160 000

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Au 31 mars 2025, la Société possédait les immobilisations corporelles suivantes :

	Construc- tion en cours	Camp de prospection	Route d'explora- tion quatre saisons temporaire	Machines et matériel	Autres	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 31 mars 2024	32 199 000	18 216 000	—	2 439 000	370 000	53 224 000
Ajouts	21 660 000	—	235 000	232 000	331 000	22 458 000
Transferts	(53 859 000)	20 625 000	33 234 000	—	—	—
Solde au 31 mars 2025	—	38 841 000	33 469 000	2 671 000	701 000	75 682 000
Amortissement cumulé						
Solde au 31 mars 2024	—	667 000	—	213 000	17 000	897 000
Amortissement	—	3 128 000	2 499 000	411 000	19 000	6 057 000
Solde au 31 mars 2025	—	3 795 000	2 499 000	624 000	36 000	6 954 000
Valeur comptable nette						
Au 31 mars 2024	32 199 000	17 549 000	—	2 226 000	353 000	52 327 000
Au 31 mars 2025	—	35 046 000	30 970 000	2 047 000	665 000	68 728 000

10. PASSIF AU TITRE DE LA PRIME SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES

Le 30 mai 2024, la Société a conclu un placement privé de 5 159 959 actions ordinaires accréditives à 14,54 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 75 000 000 \$ (le « placement FT#24 »). Le cours des actions ordinaires à la date d'émission était de 7,93 \$ par action ordinaire, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un passif au titre de la prime sur les actions accréditives de 6,61 \$ par action ordinaire, pour un total de 34 082 000 \$. Ce solde a été diminué des frais d'émission liés au placement privé au titre de la prime sur les actions accréditives (1 180 000 \$), ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un solde net de 32 902 000 \$.

Au 31 mars 2026, la Société avait engagé des dépenses exigibles de 75 000 000 \$ au titre des actions accréditives en lien avec le placement FT#24 et rempli tous les engagements de dépenses connexes.

10. PASSIF AU TITRE DE LA PRIME SUR LES ACTIONS ACCRÉDITIVES (SUITE)

Le 19 février 2026, la Société a conclu un placement privé de 6 992 255 actions ordinaires accréditives à 9,30 \$ par action ordinaire, pour un produit brut total de 65 000 000 \$ (le « placement FT#26 »). Le cours des actions ordinaires à la date d'émission était de 5,25 \$ par action ordinaire, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un passif au titre de la prime sur les actions accréditives de 4,05 \$ par action ordinaire, pour un total de 28 291 000 \$.

Le total des frais d'émission d'actions liés au placement FT#26 s'est élevé à 2 449 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, dont 1 383 000 \$ a été attribué au capital-actions et 1 066 000 \$ au passif au titre de la prime sur les actions accréditives, ce qui a donné lieu à la comptabilisation d'un passif au titre de la prime sur les actions accréditives net de 27 225 000 \$.

Au 31 mars 2026, la Société avait également engagé des dépenses exigibles de 1 037 000 \$ au titre des actions accréditives en lien avec le placement FT#26, ramenant ainsi à 26 791 000 \$ le passif au titre de la prime sur les actions accréditives.

	31 mars 2026 \$	31 mars 2025 \$
Solde d'ouverture	10 748 000	—
Émission de primes sur les actions accréditives		
Placement FT#24	—	32 902 000
Placement FT#26	27 225 000	—
Produit au titre de la prime sur les actions accréditives	(11 182 000)	(22 154 000)
Solde de clôture	26 791 000	10 748 000

11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlent de l'obligation de la Société d'entreprendre des travaux de remise en état et de restauration du camp relativement à ses immobilisations corporelles. Les obligations sont estimées en fonction du plan de restauration de la Société et du calendrier estimatif de remise en état. Le tableau suivant résume les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Société :

	31 mars 2026 \$	31 mars 2025 \$
Solde d'ouverture	4 180 000	2 218 000
Ajouts	—	1 861 000
Désactualisation	110 000	51 000
Variation des estimations	(140 000)	50 000
Solde de clôture	4 150 000	4 180 000

11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE (SUITE)

Les hypothèses utilisées pour les calculs sont les suivantes :

	31 mars 2026	31 mars 2025
Valeur totale non actualisée des paiements (\$)	4 645 000	4 809 000
Taux d'actualisation (%)	3,03 %	2,61 %
Durée prévue des décaissements (années)	3,76	4,76
Taux d'inflation (%)	3,31 %	3,02 %

12. CAPITAL-ACTIONS

La Société a autorisé un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

12.1 Actions ordinaires

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026

Le 19 février 2026, la Société a conclu un placement privé accréditif et un appel public à l'épargne d'actions ordinaires pour un produit brut total de 138 M\$.

- La première partie se compose d'un appel public à l'épargne de 12 849 730 actions ordinaires au prix de 5,66 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut total de 72,7 M\$.
- La seconde partie se compose d'un placement privé de 6 992 255 actions ordinaires accréditives au prix de 9,30 \$ l'action ordinaire, pour un produit brut total de 65 M\$.

Les frais d'émission d'actions totaux liés aux placements susmentionnés se sont élevés à 7 452 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2026, dont une tranche de 4 701 000 \$ a été attribuée au capital-actions (déduction faite d'un recouvrement d'impôt différé d'un montant de 1 685 000 \$) et une tranche de 1 066 000 \$ au passif au titre de la prime sur les actions accréditives, comme il est indiqué à la note 10.

Le 16 septembre 2025, les actionnaires de la Société ont approuvé le règlement d'une partie du salaire et de la prime du chef de la direction, déduction faite de l'impôt sur le résultat applicable, au moyen de l'émission d'actions ordinaires de la Société. Par conséquent, le 17 novembre 2025, la Société a émis 81 519 actions ordinaires en règlement de cette rémunération, au prix de 3,69 \$ l'action ordinaire. Par ailleurs, le 9 janvier 2026, la Société a émis 2 115 actions ordinaires au prix de 5,82 \$ l'action ordinaire en règlement de cette rémunération.

Le 28 novembre 2025, la Société a amélioré la position foncière immédiatement à l'ouest de la propriété Shaakichiuwaanaan par l'acquisition d'une participation de 100 % dans la propriété Pikwa, située dans la région de la Baie-James. La Société a émis 841 916 actions ordinaires de son capital-actions au prix de 3,68 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie totale de 3,1 M\$.

Le 18 décembre 2025, à la suite de l'émission d'actions dans le cadre de la transaction Pikwa, la Société a émis 89 125 actions ordinaires supplémentaires au prix de 4,03 \$ l'action ordinaire à l'intention de Volkswagen Finance Luxembourg S.A. (« Volkswagen »), une filiale de Volkswagen AG, conformément à la convention relative aux droits des investisseurs conclue avec la Société, pour un produit brut de 359 000 \$.

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

12.1 Actions ordinaires (suite)

Le 4 mars 2026, un total de 175 980 actions ordinaires ont été émises au règlement des UAR et des UAP soumises à une acquisition accélérée. Ces attributions de titres de capitaux propres ont été réglées en actions conformément aux modalités des régimes de rémunération fondée sur des actions de la Société.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025

Le 2 mai 2024, la Société a amélioré la position foncière de sa propriété Shaakichiuwaanaan par l'acquisition d'une participation de 100 % d'un lot de concessions minières situé à proximité. Au total, la Société a versé 500 000 \$ en trésorerie et a émis 150 000 actions ordinaires de son capital à un prix de 8,69 \$ par action ordinaire.

Le 30 mai 2024, la Société a conclu le placement FT#24, comme indiqué à la note 10.

Le 21 janvier 2025, la Société a conclu un placement privé stratégique avec Volkswagen visant 15 557 500 actions ordinaires représentant 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société pour un produit brut total d'environ 69 000 000 \$. Dans le cadre du placement stratégique, la Société a conclu une liste de conditions d'écoulement de la production exécutoires avec PowerCo SE (« PowerCo »), le fabricant de batteries détenu en propriété exclusive et verticalement intégré de Volkswagen, en vertu de laquelle la Société fournira 100 000 tonnes de concentré de spodumène (cible de concentré de spodumène de 5,5) par année pendant 10 ans.

Les frais d'émission d'actions totaux liés aux placements susmentionnés se sont élevés à 4 944 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2025, dont une tranche de 3 764 000 \$ a été attribuée au capital-actions (déduction faite d'un recouvrement d'impôt différé d'un montant de 1 357 000 \$) et une tranche de 1 180 000 \$ au passif au titre de la prime sur les actions accréditives, comme il est indiqué à la note 10.

12.2 Bons de souscription d'actions

Aux 31 mars 2026 et 2025, la Société n'avait aucun bon de souscription en cours. Tous les bons de souscription émis antérieurement ont été exercés ou ont expiré au cours de périodes antérieures.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025, la Société a émis un total de 5 080 000 actions à l'exercice de bons de souscription, pour un produit total de 3 810 000 \$, à un prix moyen pondéré de l'action de 0,75 \$ par bon de souscription exercé. Le prix moyen pondéré des actions aux dates d'exercice était de 3,10 \$. Au cours de la même période, un total de 71 530 bons de souscription ont expiré.

12.3 Paiements fondés sur des actions

Le régime incitatif général actuel (le « régime général ») a été approuvé le 19 septembre 2023. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, la Société a octroyé des options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes (« UAR »), des unités d'actions de performance (« UAP ») et des unités d'actions différées (« UAD ») conformément au régime général.

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

12.3 Paiements fondés sur des actions (suite)

Le tableau suivant résume les charges de rémunération fondée sur des actions comptabilisées pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025 :

	Exercices clos les	
	31 mars 2026	31 mars 2025
	\$	\$
Options d'achat d'actions	5 413 000	6 007 000
UAR	2 640 000	615 000
UAP	2 033 000	615 000
UAD	439 000	424 000
Total de la charge de rémunération fondée sur des actions	10 525 000	7 661 000

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, un montant de 2 408 000 \$ lié à la rémunération fondée sur des actions a été inscrit à l'actif au titre des actifs de prospection et d'évaluation (néant pour l'exercice clos le 31 mars 2025). Le solde de la charge de rémunération fondée sur des actions pour l'exercice clos le 31 mars 2026, soit 8 117 000 \$, a été comptabilisé dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

12.3.1 Options d'achat d'actions

Le tableau suivant résume les variations du nombre d'options d'achat d'actions de la Société en cours aux 31 mars 2026 et 2025 :

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'options d'achat d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Nombre en cours à l'ouverture	5 268 016	8,21	5 973 016	7,13
Attribuées	4 090 000	4,28	400 000	4,60
Exercées	(520 000)	2,55	(905 000)	1,17
Expirées	(750 000)	12,50	(200 000)	0,53
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(60 000)	4,67	—	—
Nombre en cours à la clôture	8 028 016	6,20	5 268 016	8,21

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 4 090 000 options ont été attribuées à des dirigeants, des employés et des consultants, dont les périodes d'acquisition des droits varient de deux à trois ans.

Un total de 520 000 options d'achat d'actions ont été exercées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, pour un produit de 1 325 000 \$. Le prix moyen pondéré des actions aux dates d'exercice était de 4,07 \$.

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

12.3 Paiements fondés sur des actions (suite)

12.3.1 Options d'achat d'actions (suite)

La juste valeur à la date d'attribution des options attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026 était estimée à 3,02 \$ (3,16 \$ au 31 mars 2025) par option selon le modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. La volatilité prévue est fondée sur la volatilité historique du prix des actions.

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour les calculs sont les suivantes :

	Exercice clos le 31 mars 2026	Exercice clos le 31 mars 2025
Prix de l'action à la date d'attribution	4,42	4,24
Taux d'intérêt sans risque	2,80 %	3,12 %
Durée de vie prévue (années)	4,09	4,00
Volatilité prévue	96 %	113 %
Juste valeur des options à la date d'attribution	3,02	3,16

Le tableau suivant résume l'information sur les options d'achat d'actions en cours et pouvant être exercées de la Société au 31 mars 2026 :

	Options en cours			Options exerçables		
	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée en années	Nombre d'options d'achat d'actions en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Durée de vie contractuelle restante moyenne pondérée en années	Nombre d'options d'achat d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Fourchette de prix d'exercice par action (\$)						
De 1,93 à 3,69	3,24	750 000	2,52	0	—	—
De 4,60 à 4,67	4,26	3 680 000	4,66	1,41	200 000	4,60
De 7,00 à 9,78	1,31	3 598 016	8,54	1,09	3 148 678	8,46
De 1,93 à 9,78	2,84	8 028 016	6,20	1,11	3 348 678	8,23

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

12.3 Paiements fondés sur des actions (suite)

12.3.2 UAR et UAP

Le tableau suivant résume les variations du nombre d'UAR de la Société en cours aux 31 mars 2026 et 2025 :

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	Nombre d'UAR	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'UAR	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Nombre en cours à l'ouverture	535 283	4,65	54 641	16,10
Attribuées	931 714	4,12	485 534	3,48
Réglées	(87 990)	4,77	—	—
Expirées	(15 455)	3,48	(4 892)	16,10
Nombre en cours à la clôture	1 363 552	4,29	535 283	4,65

Le tableau suivant résume les variations du nombre d'UAP de la Société en cours aux 31 mars 2026 et 2025 :

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	Nombre d'UAP	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'UAP	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Nombre en cours à l'ouverture	535 283	4,65	54 641	16,10
Attribuées	931 714	4,12	485 534	3,48
Réglées	(87 990)	4,77	—	—
Expirées	(15 455)	3,48	(4 892)	16,10
Nombre en cours à la clôture	1 363 552	4,29	535 283	4,65

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2026, 931 714 UAR et 931 714 UAP ont été attribuées à certains employés et dirigeants de la Société. Les droits des UAR seront acquis sur une période de trois ans ou le 31 mars 2028 et ceux de toutes les UAP, le 31 mars 2028.

12. CAPITAL-ACTIONS (SUITE)

12.3 Paiements fondés sur des actions (suite)

12.3.3UAD

Le tableau suivant résume les variations du nombre d'UAD de la Société en cours aux 31 mars 2026 et 2025 :

	31 mars 2026		31 mars 2025	
	Nombre d'UAD	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)	Nombre d'UAD	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Nombre en cours à l'ouverture	106 374	5,86	20 085	16,10
Attribuées	221 592	3,72	86 289	3,48
Nombre en cours à la clôture	327 966	4,41	106 374	5,86

Le 17 novembre 2025, la Société a attribué un total de 218 112 UAD aux administrateurs de la Société dans le cadre de l'attribution annuelle de titres de capitaux propres à tous les administrateurs non dirigeants. Ces attributions d'UAD ont été approuvées par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 16 septembre 2025, et les droits qui y sont rattachés seront acquis le 17 novembre 2026.

Le 9 janvier 2026, la Société a attribué un total de 3 480 UAD à un administrateur de la Société. Ces UAD seront acquises le 9 janvier 2027.

13. PERTE PAR ACTION

Le calcul de la perte par action, de base et diluée, est fondé sur les données suivantes :

	Exercices clos les	
	31 mars 2026 \$	31 mars 2025 \$
Perte nette de la période	(11 075 000)	(6 291 000)
Nombre moyen pondéré d'actions – de base et dilué	165 109 110	143 681 566
Perte par action – de base et diluée	(0,07)	(0,04)

La perte de base par action est calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La perte diluée par action reflète l'effet dilutif potentiel des équivalents d'actions ordinaires, comme les options d'achat d'actions en cours, sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, s'il est dilutif. Les options d'achat d'actions, les UAP, les UAR et les UAD avaient tous un effet antidilutif pour les exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, puisque la Société a subi des pertes au cours de ces périodes.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

14.1 Catégories d'instruments financiers

	31 mars 2026 \$	31 mars 2025 \$
Actifs financiers		
Au coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	174 227 000	101 173 000
Intérêts à recevoir	633 000	
À la juste valeur par le biais du résultat net		
Actions inscrites (niveau 1)	2 070 000	503 000
Total des actifs financiers	176 930 000	101 676 000
Passifs financiers		
Au coût amorti		
Dettes fournisseurs et charges à payer	11 863 000	13 189 000
Total des passifs financiers	11 863 000	13 189 000

14.2 Juste valeur

La Société considère que la valeur comptable de tous ses actifs financiers et passifs financiers évalués au coût amorti dans les états financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature de la demande ou de l'échéance à court terme de ces instruments.

La Société classe ses instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, qui correspondent à la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les justes valeurs.

- Niveau 1 : Prix cotés non rajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation utilisant les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données non observables qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

14.3 Gestion du capital et des risques financiers

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont de protéger sa capacité à poursuivre ses activités afin d'acquérir d'autres propriétés minières et d'en faire la prospection. La Société gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution de la conjoncture et des caractéristiques de risque des actifs. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure de son capital, la Société peut tenter d'émettre des actions ordinaires ou de céder des actifs.

La réalisation des objectifs stratégiques à long terme de la Société dépend de sa capacité à obtenir du financement auprès d'actionnaires ou de prêteurs. La direction continue d'examiner et d'étudier régulièrement des solutions de financement disponibles pour financer les activités futures et les activités de mise en valeur de la Société.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

14.3 Gestion du capital et des risques financiers (suite)

La Société considère que les composantes des capitaux propres font partie de son capital. La Société n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

Les activités actuelles de la Société comprennent le repérage, l'évaluation et l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation, ainsi que la prospection de ces propriétés une fois acquises, ce qui expose la Société à divers risques liés aux instruments financiers. Parmi ces risques, notons le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques. Le conseil de la Société supervise les processus de gestion des risques de la Société.

Risque de crédit

Le risque de crédit de la Société est principalement attribuable à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie ainsi qu'aux créances. La Société n'a pas de concentration importante de risque de crédit en lien avec ses activités. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes chèques et de dépôts à terme auprès d'institutions financières reconnues, pour lesquels la direction estime que le risque de perte est faible. Au 31 mars 2026, la direction estime que l'exposition de la Société au risque de crédit est minime.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne soit pas en mesure de satisfaire à ses obligations financières à leur échéance. La Société gère le risque de liquidité en surveillant de près la structure de son capital et son niveau d'endettement, comme il est décrit précédemment.

La Société surveille sa capacité à régler ses frais de prospection et d'administration à court terme en réunissant des fonds supplémentaires, au besoin, avec l'émission d'actions. Au 31 mars 2026, les dettes fournisseurs de la Société, qui s'élèvent à 4 222 000 \$ (6 443 000 \$ au 31 mars 2025), avaient toutes des échéances contractuelles de 30 à 90 jours et étaient soumises aux conditions normales du marché. La Société estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations et ses engagements actuels pour au moins les 12 prochains mois.

Risques de change et de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de change du fait des transactions commerciales qu'elle réalise à l'étranger. Les transactions de la Société sont principalement libellées en dollars canadiens, en dollars américains et en dollars australiens. Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des taux de change.

La Société est exposée à des risques normaux, soit les variations des taux de change et des taux d'intérêt. Bien que la Société gère ses activités de manière à réduire au minimum son exposition à ces risques, elle n'a conclu aucun dérivé ni aucun contrat pour couvrir ou autrement atténuer ce risque. Aux 31 mars 2026 et 2025, la Société n'était pas exposée à un risque de change ni à un risque de taux d'intérêt importants.

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent ses filiales et ses principaux dirigeants. Sont considérées comme des principaux dirigeants les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, de manière directe ou indirecte. Aux 31 mars 2026 et 2025, les principaux dirigeants sont les dirigeants et les administrateurs de la Société.

Les transactions entre parties liées aux principaux dirigeants se présentent comme suit :

	31 mars 2026	31 mars 2025
	\$	\$
Salaires, avantages sociaux et frais de gestion	3 019 000	2 856 000
Salaires, avantages sociaux, frais de gestion et honoraires de services-conseils inclus dans les actifs de prospection et d'évaluation	1 683 000	726 000
Rémunération fondée sur des actions	6 341 000	6 878 000
Rémunération fondée sur des actions inclus dans les actifs de prospection et d'évaluation	812 000	—
Total de la rémunération des principaux dirigeants	11 855 000	10 460 000

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Au cours des exercices clos les 31 mars 2026 et 2025, la Société a conclu les transactions d'exploitation, de financement et d'investissement hors trésorerie suivantes :

	Exercices clos les	
	31 mars 2026 \$	31 mars 2025 \$
Activités d'exploitation hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles comptabilisé à titre de charge	227 000	19 000
Activités d'investissement hors trésorerie		
Émission d'actions au titre des actifs de prospection et d'évaluation	3 098 000	1 304 000
Amortissement des immobilisations corporelles inscrites dans les actifs de prospection et d'évaluation	11 142 000	6 038 000
Rémunération fondée sur des actions inscrite dans les actifs de prospection et d'évaluation	2 408 000	—
Cession d'actifs de prospection et d'évaluation en échange d'actions inscrites	—	680 000
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations incluses dans les immobilisations corporelles	(140 000)	1 911 000
Actifs au titre des droits d'utilisation inclus dans les immobilisations corporelles	—	232 000
Intérêts liés aux actions accréditives	—	(180 000)
Activités de financement hors trésorerie		
Valeur des options exercées provenant des réserves	903 000	709 000
Valeur des UAP réglées	420 000	—
Valeur des UAR réglées	420 000	—
Valeur des actions émises à la place d'une rémunération	313 000	—
Inclus dans les fournisseurs et les charges à payer		
Frais d'émission d'actions	1 488 000	315 000
Ajouts d'actifs de prospection et d'évaluation	4 207 000	8 123 000
Ajouts d'immobilisations corporelles	—	191 000

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

17.1 Charge d'impôt sur le résultat

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt réelle et du recouvrement d'impôt prévu selon le taux d'imposition prévu par la loi :

	Exercices clos les	
	31 mars 2026	31 mars 2025
	\$	\$
Bénéfice (perte) avant impôt	(7 751 000)	5 220 000
Taux d'impôt prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Charge d'impôt prévu	(2 054 000)	1 383 000
Variations des taux prévus par la loi, des taux d'imposition à l'étranger, des cours de change et autres	(8 000)	(1 000)
Écarts permanents et autres	(1 239 000)	(3 871 000)
Incidence des actions accréditives	6 767 000	13 383 000
Ajustement de la charge des exercices précédents par rapport aux déclarations de revenus prévues par la loi et expiration des pertes autres qu'en capital	(98 000)	576 000
Variation des écarts temporaires déductibles non comptabilisés	(62 000)	47 000
Total de la charge d'impôt sur le résultat	3 306 000	11 517 000

17.2 Soldes d'impôt différé

Les incidences fiscales des écarts temporaires entre les montants comptabilisés dans les comptes de la Société et les montants correspondants, tels qu'ils sont calculés aux fins fiscales, donnent lieu aux actifs et aux passifs d'impôt différé suivants :

	Exercices clos les	
	31 mars 2026	31 mars 2025
	\$	\$
Actifs (passifs) d'impôt différé		
Reports en avant de pertes fiscales	17 145 000	7 999 000
Frais d'émission d'actions	2 800 000	1 869 000
Reports en avant de pertes en capital, montant net	43 000	43 000
Obligations liées à la mise hors service	1 100 000	1 108 000
Créances	1 325 000	—
Actions inscrites	(164 000)	44 000
Immobilisations corporelles	(4 335 000)	(2 402 000)
Obligations locatives	71 000	99 000
Actifs au titre des droits d'utilisation	(79 000)	(116 000)
Actifs de prospection et d'évaluation	(41 371 000)	(30 422 000)
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	(26 000)	(92 000)
Passifs d'impôt différé, montant net	(23 491 000)	(21 870 000)

17. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

17.2 Soldes d'impôt différé (suite)

Le tableau suivant présente la variation des écarts temporaires pour l'exercice clos le 31 mars 2026 :

	31 mars 2025	Comptabilisés dans la charge d'impôt sur le résultat	Comptabilisés dans les capitaux propres	31 mars 2026
	\$	\$	\$	\$
Actifs d'impôt différé				
Reports en avant de pertes fiscales	7 994 000	9 125 000	—	17 119 000
Frais d'émission d'actions	1 869 000	(754 000)	1 685 000	2 800 000
Pertes en capital	—	43 000	—	43 000
Obligations liées à la mise hors service	1 108 000	(8 000)	—	1 100 000
Obligations locatives	99 000	(28 000)	—	71 000
Créances	—	1 325 000	—	1 325 000
Passifs d'impôt différé				
Actifs de prospection et d'évaluation	(30 422 000)	(10 949 000)	—	(41 371 000)
Immobilisations corporelles	(2 402 000)	(1 933 000)	—	(4 335 000)
Actifs au titre des droits d'utilisation	(116 000)	37 000	—	(79 000)
Actions cotées	—	(164 000)	—	(164 000)
	(21 870 000)	(3 306 000)	1 685 000	(23 491 000)

18. INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce ses activités dans un seul secteur, celui de la prospection et de la mise en valeur de propriétés minières. Les actifs de prospection et d'évaluation de la Société sont tous situés au Québec, au Canada, à l'exception des actifs de prospection et d'évaluation d'une valeur de 1 939 000 \$ situés aux États-Unis (valeur de 1 905 000 \$ au 31 mars 2025).

Toutes les immobilisations corporelles de la Société sont situées au Canada.

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

- Le 21 mai 2026, à la suite de l'émission d'actions dans le cadre du placement privé accréditif et de l'appel public à l'épargne décrite à la note 12, la Société a émis 2 095 745 actions ordinaires supplémentaires au prix de 5,66 \$ l'action ordinaire à l'intention de Volkswagen, conformément à la convention relative aux droits des investisseurs conclue avec la Société, pour un produit brut d'environ 11 862 000 \$.